



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 58004

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés rencontrées actuellement par les ophtalmologistes. En effet, devant l'augmentation des besoins de soins, due en particulier à l'apparition de nouveaux moyens préventifs et thérapeutiques, au vieillissement de la population ou aux exigences en termes de vision dans la vie moderne, le nombre des ophtalmologistes diplômés chaque année tend à décroître. Deux raisons essentielles : la diminution programmée du nombre de postes de formateurs et l'internat qui reste la seule voie d'accès à cette spécialité. Les effets de la pénurie de spécialistes se font sentir depuis déjà longtemps avec des délais d'attente considérables (de trois à six mois) pour l'obtention d'un rendez-vous, les difficultés croissantes à assurer les gardes et la réponse aux urgences. Sans compter que, dans certaines régions, le nombre de postes d'interne mis au concours en ophtalmologie a été divisé par deux en cinq ans. Plutôt que de faire appel à des spécialistes venus de l'étranger pour exercer en France, les ophtalmologistes souhaitent le doublement du nombre de postes d'interne formateur dans les trois ans qui viennent. Il lui demande quelle est sa position face à cette pénurie. Il le remercie pour sa réponse.

Texte de la réponse

Le rapport Polton du centre de recherche d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007-2008. La répartition entre spécialistes et généralistes fait apparaître un nombre de spécialistes supérieur aux généralistes : le nombre de médecins en exercice début 1998 était de 191 500 (49 % de médecins généralistes et 51 % de médecins spécialistes). Cependant la baisse démographique est inégalement répartie sur les différentes spécialités et l'ophtalmologie est une des spécialités les plus concernées avec la pédiatrie et la gynécologie obstétrique notamment. De plus, on constate une augmentation des médecins salariés - la proportion de médecins exclusivement salariés parmi les médecins spécialistes a fortement augmenté passant de 26 à 50 % entre 1973 et 1999 - ainsi qu'une émergence des femmes dans la profession : de 14 % en 1968, le taux de féminisation est passé à 35 % pour les généralistes et à 36 % pour les spécialistes au 1er janvier 1999. Enfin, il existe une inégale répartition sur le territoire : d'importantes disparités départementales existent au sein des régions et sont plus marquées parmi les médecins généralistes libéraux. Devant ce constat des mesures ont été prises sur le numérus clausus de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998-1999 a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999-2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000-2001. En ce qui concerne l'internat, trois filières nouvelles ont été créées, la gynécologie obstétrique et médicale, l'anesthésie et la pédiatrie. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi le ministre délégué à la santé a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à cette évolution et d'atténuer les inégalités départementales. La préservation de la qualité du service rendu est une priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe seront remises au ministre à la fin du mois d'avril 2001.

et serviront de base à la concertation large menée avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre en oeuvre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58004

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1064

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 3006